MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Entreprise
MASA n° :

Modification de vos coordonnées

En cas de changement ou d'erreur dans les informations affichées dans le cadre de droite, merci de les corriger ci-dessous.
Inutile de recopier les informations exactes.

Raison sociale :.....
(nom de l'entreprise) .....
.....
Nom du chef de l'entreprise : .....
ou gérant .....
.....
Adresse : .....
.....
Code postal, commune :.....
.....
SIREN : .....
Email : .....
Tél. fixe : .....
Tél. portable : .....

Aquaculture 2023
Pisciculture marine

SPECIMEN

Production 2023

Avez-vous produit en 2023 ? oui ☐ non ☐

Note : la production 2023 correspond à la production réalisée durant l'exercice comptable clôturé en 2023.

Date de clôture des comptes	Exercice comptable à retenir pour l'enquête
fin mars	du 01/04/2022 au 31/03/2023
fin juin	du 01/07/2022 au 30/06/2023
fin septembre	du 01/10/2022 au 30/09/2023
fin décembre	du 01/01/2023 au 31/12/2023
pas de clôture	du 01/01/2023 au 31/12/2023

☐ Si oui, quelle est la date de fin de l'exercice ? ☐☐ / ☐☐ / 2023
Si non, **passez à la question 2**

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire**.
Visa n° 2024A035AG du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2024.
Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.
L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.
Questionnaire confidentiel destiné au Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

STATISTIQUE PUBLIQUE

1. Commercialisation lors du dernier exercice — votre activité en 2023

Les produits de pur négoce sont à exclure.

1.1. Poissons vendus ayant la taille « commerciale »

Note : les quantités indiquées seront systématiquement en poids vif

	Ventes pour grossissement ultérieur dans une autre pisciculture française	Ventes pour la consommation humaine *	Ventes à l'export
Bar ou Loup			
Quantité	kg	kg	kg
Valeur HT	€	€	€
Daurade Royale			
Quantité	kg	kg	kg
Valeur HT	€	€	€
Turbot			
Quantité	kg	kg	kg
Valeur HT	€	€	€
Maigre			
Quantité	kg	kg	kg
Valeur HT	€	€	€
Saumon de l'Atlantique			
Quantité	kg	kg	kg
Valeur HT	€	€	€
Truite Arc-en-ciel			
Quantité	kg	kg	kg
Valeur HT	€	€	€
Truite Fario			
Quantité	kg	kg	kg
Valeur HT	€	€	€
Sole commune, sénégalaise			
Quantité	kg	kg	kg
Valeur HT	€	€	€
Autres poissons marins			
préciser			
Quantité	kg	kg	kg
Valeur HT	€	€	€

** Retenir toutes les ventes pour la consommation humaine : vente directe, grossiste, GMS, expéditeur, atelier de transformation..*

1.2. Production des écloseries et nurseries

Si vous avez acheté des larves, seule la production d'alevins est à noter.
Si vous produisez vous-même larves et alevins, renseignez les quantités aux deux stades.

	Quantité produite et utilisée au sein de l'entreprise	Production vendue à un autre pisciculteur français	Production vendue à l'export
Bar ou Loup			
Larves			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€
Alevins			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€
Prégrossis			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€
Daurade royale			
Larves			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€
Alevins			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€
Prégrossis			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€
Maigre			
Larves			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€
Alevins			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€
Prégrossis			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€

1.2. Production des écloseries et nurseries (suite)

Si vous avez acheté des larves, seule la production d'alevins est à noter.
Si vous produisez vous-même larves et alevins, renseignez les quantités aux deux stades.

	Quantité produite et utilisée au sein de l'entreprise	Production vendue à un autre pisciculteur français	Production vendue à l'export
Turbot			
Larves			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€
Juvéniles			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€
Saumon de l'Atlantique			
Œufs embryonnés			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€
Juvéniles			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€
Smolts			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€
Truite Arc-en-ciel			
Alevins			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€
Juvéniles			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€
Truite Fario			
Alevins			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€
Juvéniles			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€

1.2. Production des écloseries et nurseries (suite)

Si vous avez acheté des larves, seule la production d'alevins est à noter.
Si vous produisez vous-même larves et alevins, renseignez les quantités aux deux stades.

	Quantité produite et utilisée au sein de l'entreprise	Production vendue à un autre pisciculteur français	Production vendue à l'export
Sole commune, sénégalaise			
Larves			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€
Juvéniles			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€
Autres poissons marins, préciser :			
Larves			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€
Juvéniles			
Quantité	mille	mille	mille
Valeur HT		€	€

1.3. Part en Bio de la production de chaque espèce

	Bar/Loup	Daurade royale	Maigre	Autres poissons marins
Part des volumes vendus sous certification Agriculture Biologique (AB) par rapport à la production totale de l'espèce	%	%	%	%

1.4. Autres produits de l'aquaculture

Produisez-vous d'autres produits d'aquaculture (hors algoculture et conchyliculture qui font l'objet d'enquêtes à part) ? oui ☐ non ☐

Si oui, remplir le tableau suivant :

	Ventes d'autres produits de l'aquaculture à la consommation ou à la transformation	
	Poids	*Valeur*
Autre, *préciser:*	kg	€

1.5. Événements exceptionnels

Avez-vous eu des événements exceptionnels au cours de l'année 2023 expliquant des changements importants dans votre production ? oui ☐ non ☐

Si oui, préciser :

2. Dirigeants d'entreprise et main-d'œuvre présente au 31 décembre 2023

2.1. Dirigeants et associés de l'entreprise

	Nom (facultatif)	Sexe	Année de naissance	Statut	Temps de travail	Nationalité	Diplôme le plus élevé obtenu	Régime social
1		☐ Fém. ☐ Masc.	⌊⌊⌊⌊	☐ Salarié ☐ Non salarié	⌊⌊⌊ %	☐ France ☐ Autre	☐ Sans diplôme qualifiant ☐ CAP BEP ☐ Bac ☐ Bac + 2 ☐ Licence et plus	☐ Général ☐ Enim ☐ MSA
2		☐ Fém. ☐ Masc.	⌊⌊⌊⌊	☐ Salarié ☐ Non salarié	⌊⌊⌊ %	☐ France ☐ Autre	☐ Sans diplôme qualifiant ☐ CAP BEP ☐ Bac ☐ Bac + 2 ☐ Licence et plus	☐ Général ☐ Enim ☐ MSA
3		☐ Fém. ☐ Masc.	⌊⌊⌊⌊	☐ Salarié ☐ Non salarié	⌊⌊⌊ %	☐ France ☐ Autre	☐ Sans diplôme qualifiant ☐ CAP BEP ☐ Bac ☐ Bac + 2 ☐ Licence et plus	☐ Général ☐ Enim ☐ MSA
4		☐ Fém. ☐ Masc.	⌊⌊⌊⌊	☐ Salarié ☐ Non salarié	⌊⌊⌊ %	☐ France ☐ Autre	☐ Sans diplôme qualifiant ☐ CAP BEP ☐ Bac ☐ Bac + 2 ☐ Licence et plus	☐ Général ☐ Enim ☐ MSA
5		☐ Fém. ☐ Masc.	⌊⌊⌊⌊	☐ Salarié ☐ Non salarié	⌊⌊⌊ %	☐ France ☐ Autre	☐ Sans diplôme qualifiant ☐ CAP BEP ☐ Bac ☐ Bac + 2 ☐ Licence et plus	☐ Général ☐ Enim ☐ MSA
6		☐ Fém. ☐ Masc.	⌊⌊⌊⌊	☐ Salarié ☐ Non salarié	⌊⌊⌊ %	☐ France ☐ Autre	☐ Sans diplôme qualifiant ☐ CAP BEP ☐ Bac ☐ Bac + 2 ☐ Licence et plus	☐ Général ☐ Enim ☐ MSA

2.2. Nouveaux dirigeants en 2023

Votre entreprise a-t-elle intégré en 2023 un nouveau dirigeant ou associé ? *oui* ☐ *non* ☐

Si oui : - justifie-t-il d'une capacité professionnelle (diplôme ou équivalences) ? *oui* ☐ *non* ☐

- avait-il moins de 40 ans en 2023 ? *oui* ☐ *non* ☐

2.3. Main-d'œuvre permanente de l'entreprise

Note :
- *main-d'œuvre permanente : il s'agit de toute personne travaillant pour l'entreprise au 31 décembre 2023, hors CDD, intérimaires, stagiaires. Sont concernés les salariés et les éventuels non-salariés, quel que soit le temps de travail.*

Nombre de salariés et non salariés permanents de l'entreprise :

Prenez en compte tous les salariés et non-salariés de l'entreprise, hors dirigeants et associés (qui sont déclarés en question 3.1).

	Femmes		Hommes	
	Salariées	Non salariées	Salariés	Non salariés
À temps plein				
Plus de 1/2 temps				
À mi-temps				
Moins de 1/2 temps				

2.4. Main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle

Note : la main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle peut être : des intérimaires, des CDD, du personnel de groupement d'employeurs…

	Femmes		Hommes	
	Nombre total de personnes	Nombre total de jours travaillés	Nombre total de personnes	Nombre total de jours travaillés
En CDD				
En intérim				

4. Cessation d'activité

4.1. Projet de transmission ou de cessation d'activité

Avez-vous un projet de transmission ou de cessation d'entreprise dans les 5 prochaines années ?

- ☐ Sans objet
- ☐ Non
- ☐ C'est une possibilité
- ☐ Oui, mais le projet n'est pas encore défini
- ☐ Oui, et j'ai entamé le projet de reprise
- ☐ Oui et il n'y aura pas de reprise
- ☐ Autre, préciser : .....

4.2. Entreprise en cessation d'activité

Si vous n'êtes plus en activité maintenant, **Date de cessation d'activité** (jour/mois/an) ☐☐/☐☐/ 20☐☐

Cette enquête concerne bien votre activité en 2023. Merci de nous indiquer les ventes et l'emploi concernant cette année, même si elle est d'activité incomplète.

Qu'est devenue votre entreprise après sa cessation d'activité ?

- ☐ entreprise définitivement arrêtée
- ☐ recherche de repreneur en cours.
- ☐ reprise par l'entreprise précisée ci-dessous

Que sont devenues vos concessions sur le Domaine Public Maritime ?

- ☐ concessions conservées en attente d'un repreneur
- ☐ en cours de cession à autrui ou de remise aux Affaires Maritimes
- ☐ gestion par l'entreprise reprenante

Repreneur

Raison sociale :.....

Chef d'entreprise :.....

Adresse postale :.....

Code postal, commune :..... Tél. ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Inscrivez ici les difficultés rencontrées pour remplir ce questionnaire.
Si vous n'avez aucune vente, merci d'en préciser succinctement les raisons.

Avez-vous des idées de questions à ajouter dans la prochaine enquête annuelle ?

Combien de temps était nécessaire pour répondre au questionnaire ? ☐☐☐ min

En cas de difficulté vous pouvez contacter BVA :

Tél. : 0805 800 157 (numéro vert)
mail : aquaculture2024@bva-surveys.com

Si vous avez égaré l'enveloppe T de réponse prépayée, ce questionnaire est à retourner sous enveloppe timbrée à l'adresse suivante :

BVA group
Enquête Aquaculture
75, rue Saint-Jean
31130 Balma

Le Service de la Statistique et de la Prospective vous remercie du soin que vous avez pris à rédiger votre réponse.